

Réponses au questionnaire adressé aux
Sections le 15 Janvier 1919 par le
Comité Central.

1^o Canot avec ou sans moteur :

Pour le petit lac, nous estimons qu'un canot peut se passer de moteur. Celui-ci est encombrant, lourd, coûteux, & trouverait difficilement sa place dans un canot à 6 ou 8 rameurs. Le moteur n'est guère un stimulant pour l'embarquement des rameurs, qui pourraient céder à la tentation d'utiliser le canot le sauvetage pour de simples "ballades" d'agrément dans lesquelles l'aviron ne jouerait pas le premier rôle. Pour le grand lac, par contre, où les parcours sont plus longs & les ports moins rapprochés, nous croyons que le moteur est appelé à rendre des services.

2^o Canot à table ou à balancier :

Nos équipiers sont unanimes à se prononcer en faveur du tableau. Celui-ci offre plus de facilités de manœuvre & aussi plus de place pour des passagers.

3^o Caisses à air :

Nous sommes tous d'accord sur leur utilité

4^e Creux minimum. D'accord pour
0,25 80 s.

5^e Nombre de rameurs 6 au minimum.
pour le petit lac. Nous avons fait, avec
notre ancien canot à 4 rameurs, des
expériences concluantes. Ce dernier
nombre d'avisers est insuffisant.

Nous donnons, pour 6 rameurs, la préférence
aux avisers de pointe. Il y a là une
question d'esthétique: 6 rameurs de couple
sur un bateau de 9 mètres semblent
quelque peu "gerolus", si l'on veut nous permettre
cette expression, et nous croyons que la manœuvre
du canot est plus facile, même par gros temps.
Nos rameurs estiment en outre obtenir un
meilleur rendement avec les avisers de pointe.
Nous aussi que la hauteur des lames
du Petit Lac n'est pas un obstacle à
l'emploi de la pointe.

6^e Accessoires & autres détails:

Pompe: indispensable, mais pourquoi exiger
un organe rotatif dont le coût est bien
supérieur à celui d'une pompe à rotative.
Ce dernier système ne pourrait-il pas être
toléré?

Voile L'installation d'une voile sur

un canot le sauvetage peut être conseillé.
La manœuvre de la voile intéressera les équipiers
& aidera à former de bons bateleurs. Il faut
toutefois reconnaître que nos canots ne sont pas
construits pour être des porteurs de voile.
L'emploi de la voile doit donc être réservé aux
sortes d'entraînement, lorsque le temps est
favorable, & jamais conseillé en cas de
sauvetage, sauf aux allures portantes (large
& vent-arrière) et quand un chef d'équippe
jugera que la voile lui permettra d'arriver
plus rapidement sur le lieu du sinistre.

Corsets nombre d'équipiers ne sont pas partisans
de cet engin; ils prétendent qu'il gêne le rameur
dans ses mouvements. Il semblerait cependant
qu'un corset peu volumineux donnerait à l'homme
un sentiment de sécurité, sans être un empêchement
à la manœuvre des avirons. Cette question
est intéressante & mérite, en effet, de s'être pas
perdue de vue.